



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°10/2012

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	16
Pour	16
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille douze,

le seize mars à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaients présents : Messieurs Charles de COURSON, Patrice VALENTIN, Jean HUGUIN et Madame Joëlle VASSEUR
Messieurs Hubert ARROUART, Jacky BAILLOT, Claude BOURLIER, Laurent BURCKEL, Bernard DOUCET, Régis FERMIER, Gérard GORISSE, Daniel GROSBETY, Claude PAUL
et Mesdames BARRE Olivette, DUCHEIN Françoise, MACQUART Joëlle.

OBJET : AUTORISATION TEMPORAIRE ET GENERALE DE POURSUITE AU PAYEUR DEPARTEMENTAL

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°81-362 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des produits locaux introduisant la possibilité pour l'ordonnateur de délivrer au comptable public une autorisation générale de poursuites par voie de commandement,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les moyens permettant la meilleure efficacité du recouvrement,

Considérant que cette autorisation est de nature à rendre les poursuites plus rapides et donc plus efficaces,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **AUTORISE** Monsieur Yvan BERTIN, Payeur départemental, de façon temporaire et générale, à poursuivre par voie de mise en demeure au cours de l'année 2012
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette autorisation temporaire et générale de poursuite au Payeur départemental

ACTE REÇU LE
11 AVR. 2012
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON